



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 2021-14 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2019-03 ET 2012-18
CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE:

Le 7 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le règlement 2021-14 modifiant les règlements 2019-03 et 2012-18 concernant la bibliothèque municipale de Brigham.

L'objet de ce règlement d'abolir les frais de retards.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, 118, avenue des Cèdres à Brigham, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BRIGHAM, CE 14^E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE, AVOCAT